

Éducation et formation tout au long de la vie: compétences clés et accès pour tous les citoyens

2005/0221(COD) - 18/12/2006 - Acte final

OBJECTIF : définir des compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, au niveau européen.

ACTE LÉGISLATIF : Recommandation 2006/962/CE du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

CONTENU : la présente recommandation vise à proposer un outil de référence européen pour les compétences clés en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie et indique comment l'accès à ces compétences peut être assuré pour tous les citoyens. Plus concrètement, la recommandation appelle les États membres **à intégrer les compétences clés dans leurs stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie, y compris dans leurs stratégies d'alphabétisation** (comme le demandait le Parlement européen dans son avis) et à utiliser le Cadre de référence européen proposé à l'annexe de la recommandation afin d'assurer que :

- l'éducation et la formation initiales offrent à tous les jeunes les moyens de développer des compétences clés à un niveau qui leur permette d'être préparés à la vie adulte et constitue une base pour de futurs apprentissages et pour la vie professionnelle;
- des mesures soient prises pour les jeunes qui ont besoin d'être particulièrement soutenus pour réaliser leur potentiel d'apprentissage;
- les adultes soient en mesure de développer leurs compétences clés tout au long de leur vie et que l'accent soit mis en particulier sur certains groupes cibles identifiés sur une base nationale, régionale ou locale ;
- l'on dispose d'infrastructures appropriées pour l'éducation et la formation continues des adultes (notamment le personnel de l'éducation lui-même), de procédures de validation appropriées et de mesures permettant l'égalité d'accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi qu'au marché du travail ;
- la cohérence de l'éducation et la formation des adultes soit garantie, grâce à l'existence de liens étroits avec la politique de l'emploi, la politique sociale, la politique culturelle, la politique d'innovation et d'autres politiques concernant les jeunes.

Par ailleurs, la recommandation invite la Commission à :

- appuyer les efforts des États membres destinés à développer leurs systèmes d'éducation et de formation et à appliquer et diffuser les objectifs de la recommandation, y compris en utilisant le Cadre comme référence pour favoriser l'apprentissage par les pairs et l'échange de bonnes pratiques,
- assurer le suivi des développements pris dans les États membres en liaison avec le Cadre de référence, grâce aux rapports bisannuels de mise en œuvre du programme de travail Éducation et formation 2010;
- utiliser le Cadre comme référence dans la mise en œuvre des programmes communautaires d'éducation et de formation et veiller à ce que ces programmes promeuvent l'acquisition des compétences clés;
- promouvoir une utilisation accrue du Cadre de référence dans des politiques communautaires connexes (notamment, politiques de l'emploi, de la jeunesse, politique sociale et culturelle) et renforcer les liens avec les partenaires sociaux et d'autres organisations actives dans ces domaines;

- examiner les répercussions du Cadre de référence dans le contexte du programme de travail Éducation et formation 2010, et faire part de ces répercussions au Parlement européen et au Conseil pour le 18.12.2010 au plus tard.

Compétences clés pour l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie - Un cadre de référence européen : l'annexe de la recommandation décrit le Cadre de référence pour les 8 compétences clés suivantes, considérées comme aussi importantes les unes que les autres :

1) Communication dans la langue maternelle : celle-ci suppose une connaissance des diverses modalités d'interaction verbale, des différents types de textes littéraires et non littéraires, des principales caractéristiques des styles et registres de langage, et de l'éventail des formes de langage et de communication en fonction des situations. Les personnes devraient avoir des aptitudes à communiquer, sous forme écrite ou orale, dans une diversité de situations et à adapter leur communication au contexte. La compétence inclut l'aptitude à écrire et à lire différents types de textes et exige de l'individu une connaissance du vocabulaire, d'une grammaire fonctionnelle et des mécanismes langagiers. Elle implique également un esprit ouvert au dialogue critique ;

2) Communication en langues étrangères : celle-ci exige une connaissance du vocabulaire et d'une grammaire fonctionnelle, ainsi qu'une connaissance des principaux types d'interaction verbale et des registres de langage. Les aptitudes essentielles comprennent la faculté à comprendre des messages oraux, d'amorcer, de poursuivre et de terminer des conversations et de lire et comprendre des textes répondant aux besoins des personnes. L'apprentissage d'une langue implique en outre une sensibilité à la diversité culturelle. Les individus devraient également être aptes à apprendre des langues de façon informelle ;

3) Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies :

- les compétences requises en **mathématique** comprennent une bonne connaissance des nombres, mesures et structures, des opérations fondamentales et des présentations mathématiques de base, une compréhension des termes et notions mathématiques, ainsi que des problèmes auxquels les mathématiques peuvent apporter une solution. Une personne devrait avoir la capacité d'appliquer les principes et processus mathématiques de base dans la vie quotidienne, à la maison et au travail. Une attitude positive en mathématique repose sur le respect de la vérité et sur la volonté de trouver des arguments et d'en évaluer la validité ;
- pour les **sciences** et les **technologies**, les compétences essentielles comprennent une connaissance des principes élémentaires de la nature, des notions, principes et méthodes scientifiques de base, et de la technologie et des procédés technologiques. Ces compétences devraient permettre aux individus de mieux saisir les progrès mais aussi les limites et les risques des applications scientifiques pour la société, en général. Les aptitudes se réfèrent à l'utilisation et au maniement des outils technologiques et des machines, ainsi que des données scientifiques pour, preuve à l'appui, atteindre un but ou parvenir à une décision ou une conclusion. Elles impliquent la capacité à faire preuve de curiosité et d'esprit critique ;

4) Compétence numérique : elle exige une bonne connaissance des principales fonctions d'un ordinateur (traitement de texte, feuilles de calcul, bases de données, stockage et gestion de l'information) et des possibilités ainsi que des risques de l'Internet, le courrier électronique et les outils en réseau pour le travail, les loisirs, l'échange d'informations, l'apprentissage et la recherche. Les compétences requises comprennent: l'aptitude à rechercher, recueillir et traiter l'information et à l'utiliser de manière critique et systématique, en évaluant sa fiabilité et en différenciant l'information réelle de la virtuelle. Elles exigent une compétence critique et réfléchie à l'égard de l'information disponible et une utilisation responsable des outils interactifs ;

5) « Apprendre à apprendre » : outre l'acquisition des aptitudes des 4 premières compétences clés, cette compétence exige de l'individu une capacité à l'autogestion de son apprentissage, de sa carrière et de son

activité professionnelle ainsi qu'une aptitude à persévérer dans l'apprentissage, à se concentrer pendant un certain temps et à réfléchir de manière critique sur l'objet et la finalité de l'apprentissage. Elle implique motivation et confiance et capacité à acquérir de nouveaux savoirs dans diverses situations de la vie ;

6) Compétences sociales et civiques : ce type de compétence peut se scinder en 2 groupes :

- **compétence sociale** : il s'agit de comprendre comment les individus peuvent s'assurer un état optimum de santé mentale et physique. Les compétences impliquent une bonne compréhension des codes de conduite et des usages généralement acceptés dans différentes sociétés et environnements (par ex., au travail), et de connaître les notions d'individu, de groupe, d'organisation du travail, d'égalité entre homme et femme, de non-discrimination, de société et de culture. À la base de ces compétences, se situent l'aptitude à communiquer de manière constructive et à faire preuve de tolérance, à exprimer et comprendre des points de vue différents, à négocier en inspirant confiance et en suscitant l'empathie. Elle comporte une variable de gestion du stress et de différenciation entre les sphères professionnelles et privées ;
- **compétences civiques** : ces compétences ont pour fondement la connaissance des notions de démocratie, de citoyenneté et de droits civils, de leur formulation dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et des déclarations internationales. Les compétences tiennent à l'aptitude à s'engager concrètement avec d'autres dans le domaine public, à faire preuve de solidarité et d'intérêt pour la recherche de solutions à des problèmes touchant une communauté locale ou élargie ainsi que de la capacité à prendre des décisions au niveau local, national et européen (ex. en participant à des élections). Elles impliquent le respect absolu des droits de l'homme, y compris du principe d'égalité et la compréhension des différences entre les systèmes de valeur des diverses religions ou de groupes ethniques et l'appartenance à un groupe ou à une communauté comme l'Union européenne ;

7) Esprit d'initiative et d'entreprise : les aptitudes à avoir relèvent de la capacité à la gestion anticipative (planification, organisation, gestion, gestion de groupes et délégation, analyse, communication, compte rendu et évaluation et rapport) et de la capacité à travailler isolément ou en équipe. L'attitude entrepreneuriale se caractérise par une disposition à prendre des initiatives, à anticiper et à être indépendant et novateur tant dans sa vie privée qu'en société ou au travail ;

8) Sensibilité et expressions culturelles : cette compétence nécessite une connaissance élémentaire d'œuvres culturelles majeures, dont la culture populaire contemporaine. Les aptitudes relèvent à la fois de l'appréciation et de l'expression: épanouissement personnel au travers des multiples formes d'expression grâce à des capacités individuelles innées et par l'appréciation d'œuvres d'art et de spectacles. Une compréhension de sa propre culture et un sentiment d'identité peuvent constituer la base d'une attitude ouverte envers les diverses formes d'expression culturelle.